



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2026



	1	0	2
	\$75,000.00	\$0.00	\$56,100.00
	\$300,000.00	\$938,590.00	\$907,571.00
	6	7	4
	25		

Terrel Skinner	
----------------	--

120%
110%
100%
90%
80%

50%
0%

Table des matières

I. UN BUDGET 2026 EFFICACE POUR NOS CONCITOYENS ET L'ECONOMIE LOCALE	3
II. UN PROJET DE TERRITOIRE QUI DECLINE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CCRLCM DANS LE PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT	5
1. Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire.	5
2. Des relations financières entre la CCRLM et ses communes membres consolidées par le pacte financier et fiscal visant à financer le projet de territoire tout en assurant la solidarité financière.	10
3. La CCRLM s'appuie sur une culture de gestion.	11
III. LE BUDGET 2026 S'APPUIE SUR UNE SITUATION FINANCIERE Saine A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025.....	12
IV. UN BUDGET PRINCIPAL 2026 A 53,408 M€	13
1. Une section de fonctionnement votée en équilibre à 33,970 M€.	13
2. Une section d'investissement votée en équilibre à 19,438 M€.	18
V. LES RATIOS BUDGETAIRES 2026	20
VI. DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL	21
VII. EN RESUME, LA CCRLCM EN ACTION FORTEMENT ENGAGEE AU SERVICE DE SES HABITANTS.....	22

I. UN BUDGET 2026 EFFICACE POUR NOS CONCITOYENS ET L'ECONOMIE LOCALE

Malgré un contexte plus exigeant, marqué par des contraintes financières nationales et des attentes légitimes de la part de nos concitoyens, le budget 2026 s'inscrit dans une forte dynamique en vue de développer nos politiques publiques et le soutien à l'investissement local.

En 2026, la CCRLCM entend poursuivre ses investissements en faveur des services à la population.

La petite enfance reste une priorité, avec la poursuite des projets de crèches intercommunales et un maillage territorial renforcé (inter-générationnel de St Couat, lancement des travaux des crèches de Lézignan Corbières et St Laurent de la Cabrerisse).

La jeunesse et l'éducation bénéficieront d'actions concrètes à travers les centres de loisirs, la restauration collective et la coordination des politiques jeunesse.

La culture poursuivra son rayonnement grâce au réseau de lecture publique, au conservatoire intercommunal et à une programmation culturelle accessible sur l'ensemble du territoire.

Le budget 2026 permettra de renforcer l'accompagnement des personnes âgées et des publics les plus fragiles, en lien étroit avec le CIAS.

En matière de santé, la création du centre intercommunal de santé de Lézignan-Corbières et le soutien à l'offre médicale de proximité constituent des avancées majeures. Compte-tenu du développement de ce service public, une extension du centre intercommunal de santé de Lézignan Corbières est prévue.

La transition écologique sera poursuivie à travers le schéma des déchetteries, la création de colonnes enterrées, les efforts d'efficacité énergétique sur nos bâtiments ou encore le lancement de l'aire de covoiturage en sortie d'autoroute.

En matière de gestion de l'eau et de l'assainissement la compétence est activée depuis le 1^{er} janvier 2026 sur 28 de nos 54 communes.

L'accompagnement de nos viticulteurs et agriculteurs sur la gestion de l'eau brute est inscrit dans notre budget. La solidarité aux caves coopératives touchées par l'incendie se traduira par une aide financière en 2026.

Le développement économique local et l'emploi qui ont été accompagnés sur le mandat à travers la réalisation de CAUMONT 2 sera poursuivi à travers la

création de la ZAE Cabanons de Bories. La politique des aides à l'immobilier d'entreprises et aux commerces de proximité sera poursuivie.

Le budget 2026 marque donc un niveau d'investissement soutenu, structuré autour de notre projet de territoire. Ces investissements, portés par notre plan pluriannuel, répondent aux besoins immédiats de nos concitoyens tout en préparant l'avenir.

Toutes ces politiques traduisent une conviction profonde : **l'humain doit rester au cœur de l'action communautaire.**

II. UN PROJET DE TERRITOIRE QUI DECLINE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CCRLCM DANS LE PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Notre Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois poursuit ainsi son action volontariste conformément à son projet.

La CCRLCM articule sa stratégie financière et de développement autour :

- d'un pacte de gouvernance validant le projet de territoire (2021),
- d'un pacte financier et fiscal (PFF) qui en assure le financement et la solidarité financière avec nos communes membres (2022)
- d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI), « le train de l'investissement » qui se recadre au fil du temps.

1. Un pacte de gouvernance qui fédère la CCRLCM et ses communes membres autour de son projet de territoire.

Le Pacte de gouvernance de la CCRLCM adopté par délibération du 23 juin 2021 est avant tout **l'expression politique du projet de territoire** qui lie la Communauté et ses communes membres.

A ce titre, il traduit **une volonté partagée** pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

La CCRLCM réaffirme ainsi **ses priorités qu'elle a décliné en 7 thèmes** :

1-Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires. La CCRLCM réaffirme son attachement aux **services publics communautaires de proximité** (enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé) en oeuvrant pour **un dialogue social et constructif**.

2-Adapter le territoire aux changements climatiques en organisant **le grand cycle de l'eau**, en confortant **la ressource** et la GEMAPI , en soutenant les filières **agricoles et viticoles** ainsi que la promotion des **circuits courts**.

3-Se saisir des grands enjeux environnementaux en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière **de transition écologique et de croissance verte** articulée autour du **Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial**. L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région)et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.

4-Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et

patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).

5-Développer un projet culturel transversal et de proximité (réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)

6-Définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.

7-Innover et développer l'emploi en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

Ces thèmes ont été déclinés à travers les **5 axes stratégiques** du projet de territoire qui se sont traduit sur la période 2020/26 par les réalisations suivantes :

AXE 1 CROISSANCE VERTE		
	Fait	En cours
DECHETTERIE LEZIGNAN NORD	☒	☐
DECHETTERIE ESCALES	☒	☐
DECHETTERIE ST LAURENT	☒	☐
DECHETTERIE 3 F	☒	☐
POINTS ENTERRES DE COLLECTE	☐	☒
ACHAT BOM / OPTIMISATION TOURNEES	☒	☐
RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULE	☒	☐
CREATION SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT SUR 28 CNES	☒	☐
GRAND CYCLE DE L'EAU GEMAPI	☒	☐
EAU BRUTE - FORAGES	☐	☒
AIRE DE COVOITURAGE	☐	☒

AXE 2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	Fait	En cours
FONDS L'OCCAL PENDANT LE COVID	☒	☐
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	☒	☐
MISE EN SERVICE CHENIL FOURRIERE	☒	☐
TRES HAUT DEBIT - SYADEN	☒	☐
FONDS DE CONCOURS COMMUNES MEMBRES	☒	☐
REVERSEMENT DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	☒	☐
REDEFINITION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	☒	☐
INTEGRATION DES ZAE	☒	☐
COMMERCIALISATION ZAE CAUMONT 2	☒	☐
ACHAT TERRAINS ZAE CAUMONT 3	☒	☐
LANCEMENT ZAE CABANONS DE BORIE	☐	☒
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	☒	☐
AIDE AUX COMMERCE	☒	☐
SOUTIEN A LA FILIERE AGRICOLE ET VITICOLE	☐	☒
SCOT	☐	☒
PCAET	☒	☐

AXE 3 TOURISME		
	Fait	En cours
RELOCALISATION DES LOCAUX OFFICE DE TOURISME	☒	☐
DESIGNATION OTCIM SOUS FORME ASSOCIATIVE	☒	☐
RENOVATION THERMIQUE DES LOCAUX DE L'OFFICE	☒	☐
MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE	☒	☐

AXE 4 IDENTITE TERRITORIALE		
	Fait	En cours
NOUVEAU LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE	☒	☐
SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX	☒	☐
PLAN DE COMMUNICATION	☒	☐
CREATION DE LA FETE DE L'INTERCOMMUNALITE	☒	☐
ANIMATIONS EN MILIEU RURAL	☒	☐

AXE 5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

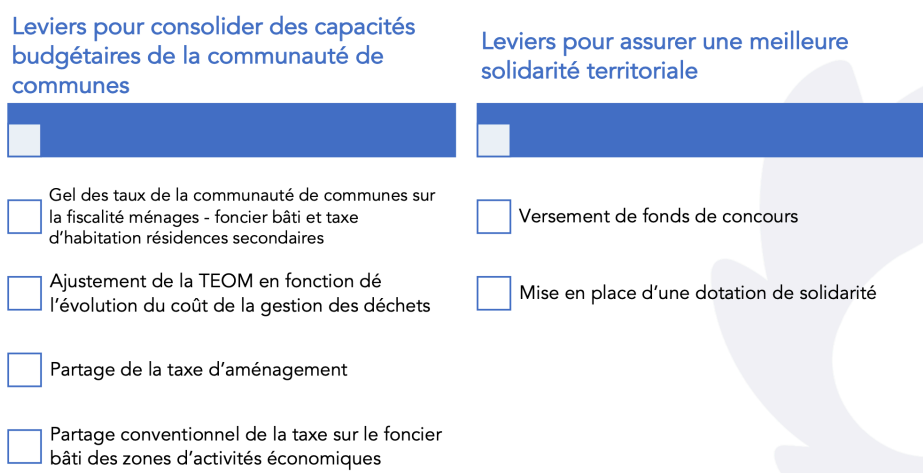
	Fait	En cours
RENOVATION ANTENNE DE MOUTHOMET ET ADHCO	☒	☐
RENOVATION ECOLE DE MOUTHOMET	☒	☐
OPERATIONS COUP DE POING VACCINATION COVID	☒	☐
CONTRAT LOCAL DE SANTE	☒	☐
CREATION CENTRE DE SANTE LEZIGNAN	☒	☐
RECRUTEMENT MEDECINS SALARIES, IPA, SAGE-FEMME ...	☒	☐
SUBVENTION CENTRE HOSPITALIER LA CAPOUNADA	☒	☐
CRECHE DE ROUBIA	☒	☐
INTERGENERATIONNEL DE ST COUAT	☐	☒
CRECHE DE LEZIGNAN	☐	☒
CRECHE ST LAURENT	☐	☒
MAISON DE LA FAMILLE LEZIGNAN	☒	☐
SALLE REPOS PERSONNEL ECO ENVIRONNEMENT	☒	☐
STRUCTURATION CIAS ET RESTAURATION COLLECTIVE (SMCC)	☒	☐
CULTURE HORS LES MURS, RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	☒	☐
PICS	☐	☒

2. Des relations financières entre la CCRLM et ses communes membres consolidées par le pacte financier et fiscal visant à financer le projet de territoire tout en assurant la solidarité financière.

Le pacte financier et fiscal (PFF) voté à l'unanimité lors de la séance du 21/12/22 vise à permettre à la CCRLCM :

- de financer le projet de territoire et le programme d'équipements qui lui est associé, sans compromettre ses équilibres budgétaires,

-d'assurer une solidarité territoriale non seulement par le développement des politiques et des équipements communautaires, mais aussi par la solidarité financière.



Le PFF instaure le versement d'une DSC qui est proposée à hauteur de 0,200 M€ par an sur la période 2023/2026. Ce sera donc le cas en 2026.

Le PFF intègre le règlement d'aides aux communes voté à l'unanimité en juin 2021 (délibération n°89).

Le PFF intègre le retour sur investissement sur les zones d'activités économiques (ZAE)se traduisant par les partages conventionnels de taxe d'aménagement et de taxe sur le foncier bâti ce qui abonde le bouclage du financement du projet de territoire.

Le PFF intègre le gel des taux de fiscalité sur la TF et THRS. Les taux fiscaux et de TEOM n'augmenteront donc pas en 2026. La taxe GEMAPI suivra le coût du service.

3. La CCRLM s'appuie sur une culture de gestion.

Par ailleurs, la CCRLCM s'appuie sur une culture de gestion pour asseoir son rôle d'investisseur : préservation de l'autofinancement, gestion rigoureuse des dépenses et maîtrise de l'endettement.

Le budget 2026 s'inscrit dans cette optique d'anticipation, de rationalisation et de planification.

Par sa politique volontariste, la CCRLCM œuvre ainsi à chaque instant à la cohérence et aux cohésions territoriale et sociale de notre territoire.

III. LE BUDGET 2026 S'APPUIE SUR UNE SITUATION FINANCIERE SAINE A L'ISSUE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025

-La capacité d'autofinancement nette est de 86 €/habitant soit 40% plus élevé que les intercommunalités de même strate.

-L'endettement de la CCRLCM tend à s'éteindre grâce à un non-recours à l'emprunt depuis 9 ans : désendettement sur la période 2020/2025 de **-4,471 M€**.

-A fin 2025, la CCRLCM mettrait **1,3 ans** pour rembourser la totalité de son encours de dette.

- La CCRLCM peut compter sur un fonds de roulement important de près de **6 M€** pour financer une partie de son plan pluriannuel d'investissement.

Cette situation financière saine est une force. Elle nous permet d'investir, d'anticiper et de sécuriser l'avenir de notre territoire.

IV. UN BUDGET PRINCIPAL 2026 A 53,408 M€

Le budget principal est composé :

-d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **33,970 M€**.

-d'une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **19,438 M€**.

1. Une section de fonctionnement votée en équilibre à 33,970 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 33,970 M€ dont 25,525 M€ de dépenses réelles.

DEPENSES en k€				Evolution/CA25	
CHAPITRE	CA24	CA25	BP 26	En k€	en %
011 Charges caractère général	7 934	8 372	8 614	242	3%
012 Charges personnel	6 999	7 749	8 680	931	12%
014 Atténuation de recettes	4 139	4 219	4 288	69	2%
65 Autres charges gestion	2 129	2 288	3 423	1 135	50%
66 Charges financières	225	193	190	-3	-2%
67 Annul exercice antérieur	0	13	30	17	131%
68 Dotations règlementées	600	200	300	100	50%
TOTAL DEPENSES REELLES	22 026	23 034	25 525	2 491	11%
042-6XXX	746	809	850	41	5,07%
TOTAL DEPENSES ORDRE	746	809	850	41	5%
TOTAL DEPENSES REELLES+ORDRE	22 772	23 843	26 375	2 532	11%
023 Autofinancement SI			7 595		
TOTAL DEPENSES F.	22 772	23 843	33 970	10 127	42%

Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent 17,294M€ soit 68% des dépenses réelles.

Ces charges correspondent aux dépenses des services en faveur du public :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que le fonctionnement des déchetteries intercommunales du territoire (6,6M€),

- le fonctionnement des crèches et centres de loisirs intercommunaux,
- le fonctionnement du réseau des médiathèques MILCOM et du conservatoire intercommunal de musique,
- le fonctionnement de la programmation culturelle à l'Espace Culturel des Corbières mais également la programmation culturelle hors les murs pour tous les publics,
- le fonctionnement du pôle de santé de Saint Laurent de la Cabrerisse (médecin salarié) et de la maison médicale de Lézignan Corbières.
- le fonctionnement du centre intercommunal de Lézignan Corbières avec notamment le recrutement de médecins salariés,
- le fonctionnement des services supports (ressources humaines, finances, marchés publics, urbanisme, pool de secrétariat dans les communes rurales, services mutualisés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCRLCM) et la restructuration des services. Notons également l'impact du glissement-vieillesse-technicité ainsi que l'augmentation de la contribution à la CNRACL.

Les atténuations de charges qui représentent 4,288 M€ soit 187% des dépenses réelles correspondent aux reversements aux communes (au titre des attributions de compensation de fiscalité ainsi que le remboursement à l'Etat du fonds national de garantie des ressources FNGIR suite à la réforme sur la fiscalité professionnelle). A noter, le versement de la dotation de solidarité communautaire en 2026 à hauteur de 0,200 M€ répartie selon les critères établis dans le pacte financier et fiscal intercommunal.

Les autres charges de gestion prévues s'établissent à 3,423 M€ soit 13,4 % des dépenses réelles et intègrent :

- les subventions versées aux associations ainsi que la subvention d'équilibre au budget école, CIAS, centre intercommunal de santé de Lézignan Corbières le cas échéant.
- les participations aux diverses structures et organismes de regroupement intègrent cette année le reversement en totalité de la taxe de séjour nette à l'office de tourisme intercommunal Corbières Minervois (OTICM).
- le reversement de la neutralisation tarifaire via la CLECT aux budgets annexes eau et assainissement.

Les charges financières qui correspondent aux frais financiers liés aux intérêts de la dette pour 0,190 M€,

Les dépenses d'ordre prévues à hauteur de 0,850 M€ correspondent à des transferts équilibrés entre la section de fonctionnement et d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel permettant de financer les dépenses d'investissement s'établit à 7,595 M€ soit 23% du total de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 33,970M€.

RECETTES en k€				Evolution /CA25	
CHAPITRE	CA24	CA25	BP 26	En k€	en %
70 Produits du domaine	2 454	2 704	3 259	555	21%
013 Atténuation de charges	113	100	100	0	0%
73 Impôts et taxes	20 021	20 308	21 028	720	4%
74 Dotations et subventions	3 772	3 953	3 625	-328	-8%
75 Produits gestion courante	80	56	42	-14	-24%
76 Recettes financières	2	12	10	-2	-17%
77 Recettes exceptionnelles	12			0	
78 Reprise sur provisions				0	
TOTAL RECETTES REELLES	26 454	27 133	28 064	931	3%
042-7XXX	4	4	5	1	25%
TOTAL RECETTES ORDRE	4	4	5	1	25%
TOTAL RECETTES REELLES+ORDRE	26 458	27 137	28 069	932	3%
002 Excédent fonct.reporté	9 149	9 953	5 901	-4 052	-40,7%
TOTAL RECETTES F.	35 607	37 090	33 970	-3 120	-8%

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 28,064 M€.

Les produits de fiscalité représentent 21,028 M€ soit 75% des recettes réelles de fonctionnement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prévue à l'équilibre du service soit 6,6 M€.

En 2025, les taux de TFB (1,28%), TFNB (9,42%), THRS (11,80%) et CFE (34,96%) resteront identiques à l'année précédente. **Ils n'ont pas augmenté depuis 2013.**

Les produits de fiscalité de taxes foncières (TFB et TFNB) , la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER) CFE, taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ainsi que les compensations de fiscalité versées par l'Etat sont estimés à 6,715M€ (l'état de notification 1259 n'ayant pas été reçu à date).

La réforme de la taxe d'habitation (TH) voit désormais le reversement d'une fraction nationale de TVA à hauteur de 4,5 M€.

Depuis 2023, la CVAE est également remplacée par une fraction nationale de TVA à hauteur de 1 M€.

	Etat 1386 RC 2024	Etat 1386 RC 2025	Estimations 2026	Evolution n-1	
				en %	En €
TH					
THRS	941 685 €	843 372 €	735 000 €	-12,85%	-108 372 €
TFB	437 998 €	450 524 €	460 000 €	2,10%	9 476 €
TFNB	188 236 €	169 512 €	170 000 €	0,29%	488 €
TANB	130 406 €	132 727 €	135 000 €	1,71%	2 273 €
CFE	2 763 204 €	2 952 135 €	3 000 000 €	1,62%	47 865 €
CVAE	0 €	0 €			
TASCOM	356 029 €	379 746 €	370 000 €		
ifer éolien terrestre	416 662 €	530 089 €			
ifer sur production photovolt	83 147 €	97 943 €			
ifer sur production hydraulique	1 392 €	1 418 €			
ifer sur transformateurs electr	600 769 €	443 185 €			
ifer sur stations radioelectriques	164 752 €	178 623 €			
ifer sur canalisations gaz	11 806 €	12 021 €			
IFER	1 278 528 €	1 263 279 €	1 250 000 €	-1,05%	-13 279 €
Compensation TH					
Compensation FB	532 €	656 €		-100,00%	-656 €
compensation FB entrep	13 973 €	13 664 €		-100,00%	-13 664 €
Compensation CFE	639 863 €	679 204 €	595 000 €	-12,40%	-84 204 €
fraction TVA compensa	4 494 726 €	4 506 796 €	4 500 000 €	-0,15%	-6 796 €
fraction TVA compensa	990 021 €	999 854 €	1 000 000 €	0,01%	146 €
FNGIR	-1 402 948 €	-1 402 948 €	-1 402 948 €	0,00%	0 €
TOTAL y compris compensations (hors AC)	10 832 253 €	10 988 521 €	10 812 052 €	-1,61%	-176 469 €
poids menage avant FN	14%	13%	12%		
poids entreprise avant F	41%	43%	43%		
TVA (Etat) avant FNGIR	45%	44%	45%		
total	100%	100%	100%		

Le produit attendu de la taxe GEMAPI est fixé à 0,583 M€ (dont effet prise de compétence sur fleuve Aude + 0,250 M€).

La taxe de séjour 2026 est prévue à 0,170 M€ à reverser à l'office intercommunal du tourisme.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est fixé à 0,450 M€ .

Les dotations de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont fixées à 1,240 M€.

Il convient de noter que l'effort de notre collectivité au redressement des comptes publics nationaux dans le cadre de la réforme sur le DGF en 2014 représente depuis cette date une perte cumulée de – 9,839 M€. à fin 2025.

Les autres recettes de fonctionnement correspondent notamment aux produits générés par la facturation des services publics (crèches, centres de loisirs, restauration collective...) et es participations versées par la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole dans le cadre des aides au fonctionnement des structures d'accueil enfance jeunesse.

L'excédent provenant des exercices précédents s'élève à 5,901 M€.

2. Une section d'investissement votée en équilibre à 19,438 M€.

Les dépenses d'investissement à 19,438 M€ sont présentées ci-après :

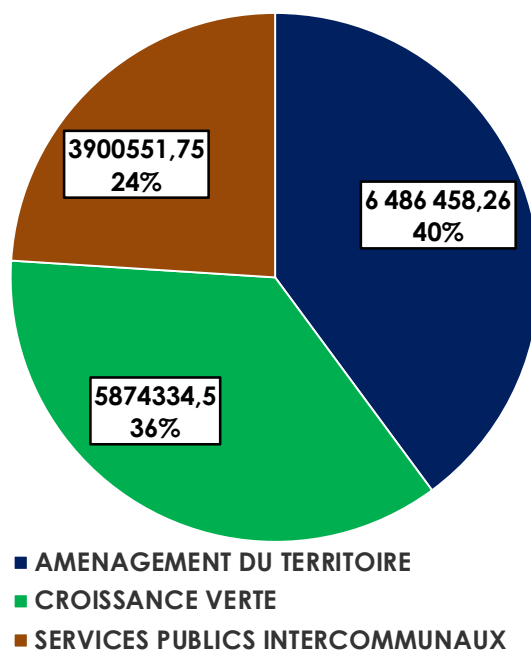
DEPENSES INVESTISSEMENT 2026			
OPERATIONS	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2026
Déficit investissement reporté		2 741 655,49	2 741 655,49
dépenses d'ordre		5 000,00	5 000,00
remboursement annuité dette		430 000,00	430 000,00
Avance remboursable budget annexe cabanons de Bories		1 500 000,00	1 500 000,00
Travaux d'équipement sur programme	6 458 941,72	8 302 402,79	14 761 344,51
TOTAL DES DEPENSES	6 458 941,72	12 979 058,28	19 438 000,00

Les dépenses d'équipement y compris subventions d'équipement à verser à **14,761M€** (y compris RAR) se répartissent comme suit :

DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT 2026 en € y compris subventions d'équipement versées					
AXE STRATEGIQUE	N° Prg	libellé	RAR25	créd.nouveaux	BP2026
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	902	PLH	97 514,65	50 000,00	147 514,65
CROISSANCE VERTE	906	Véhicules et matériels des ST		100 000,00	100 000,00
CROISSANCE VERTE	907	BOM Eco	202 584,00	700 000,00	902 584,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	908	matériels informatiques-bureau	14 362,80	50 000,00	64 362,80
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	910	Bâtiments	38 619,09	400 000,00	438 619,09
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	914	Scot PCAET	13 024,24	200 000,00	213 024,24
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	917	Fourrière-refuge		30 000,00	30 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	919	Acquisitions foncières	86 616,68	200 000,00	286 616,68
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	924	AGV		50 000,00	50 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	933	Développement éco	5 427,00	150 000,00	155 427,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	935	MMG	-	20 000,00	20 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	937	Milcom		50 000,00	50 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	943	Maison médicale de garde	-	30 000,00	30 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	955	Anciennes crèches	15 280,13	100 000,00	115 280,13
CROISSANCE VERTE	966	schéma des déchetteries (APCP)	1 152 604,89	1 300 000,00	2 452 604,89
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	972	programme de voirie interco		200 000,00	200 000,00
CROISSANCE VERTE	973	Aire de covoiturage	104 079,28	100 000,00	204 079,28
CROISSANCE VERTE	974	transfert compétence AEP/EU	1 536 357,53		1 536 357,53
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	976	Aides aux communes (APCP)	1 158 594,91	99 902,79	1 258 497,70
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	978	Aide à l'immobilier d'entreprise	91 000,00	150 000,00	241 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	980	Espace intergénérationnel St Couat	973 177,36	100 000,00	1 073 177,36
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	982	MdS Lagrasse	7 065,60	100 000,00	107 065,60
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	983	Mds Lézignan	217 588,12	650 000,00	867 588,12
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	984	schéma des ZAE	261 597,31	600 000,00	861 597,31
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	985	creche de Lezignan	208 762,37	1 302 500,00	1 511 262,37
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	987	PCIS	48 126,96	170 000,00	218 126,96
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	988	Maison de retraite la Capounada	-	300 000,00	300 000,00
SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX	989	Crèche de St Laurent	47 850,00	600 000,00	647 850,00
CROISSANCE VERTE	990	Eau brute	178 708,80	500 000,00	678 708,80
		TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	6 458 941,72	8 302 402,79	14 761 344,51

De manière synthétique, et selon les axes stratégiques de notre projet de territoire:

Dépenses réelles d'équipement en 2026 y compris subventions
d'équipement versées et cabanons de bories soit **16,261 M€**



Les recettes d'investissement à **19,438 M€** sont présentées ci-après :

RECETTES INVESTISSEMENT 2026				
OPERATIONS	CA25	crédits reportés	créd.nouveaux	BP 2026
1068 affectation résultat antérieur			7 346 297,36	7 346 297,36
Recettes d'ordre			850 000,00	850 000,00
FCTVA		0,00	0,00	0,00
Subventions et participations		1 854 299,85	1 792 402,79	3 646 702,64
auto financement de la SF			7 595 000,00	7 595 000,00
TOTAL DES RECETTES	0,00	1 854 299,85	17 583 700,15	19 438 000,00

V. LES RATIOS BUDGETAIRES 2026

RATIOS OBLIGATOIRES	CA2024	CA2025	BP26
1-DRF €/population	589	612	679
2-Fiscalité directe € / population	119	121	120
3-RRF €/population	708	721	746
4-Dépenses équipement €/population	65	146	301
5-Dette €/population	169	145	134
6-DGF €/population	32	33	33
7-Dépenses personnel /DRF en %	31%	33%	34%
8-CMPF			
9-DRF+capital dette / RRF en %	86%	88%	92%
10-Depenses équipement/RRF en %	9%	20%	40%
11-Encours de dette/RRF en %	24%	20%	18%

VI. DES BUDGETS ANNEXES QUI COMPLETENT LE BUDGET PRINCIPAL

La CCRLCM compte sept budgets annexes dont deux concernent le développement économique (ZAE de Caumont 2 et ZAE Cabanons de Bories).

Les notes de synthèse concernant les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du centre intercommunal de santé de Lézignan Corbières sont disponibles en annexes de la présente.

Les budgets annexes ZAE Caumont 2 et ZAE Cabanons de Bories traduisent concrètement la politique économique de la CCRLCM à travers la création de foncier économique.

Le budget principal consolidé de ses budgets annexes représente près de **71,3 M€** en 2026.

CONSOLIDATION DES BUDGETS 2026			
		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FON	33 970 000,00	33 970 000,00
	INV	19 438 000,00	19 438 000,00
	TOTAL	53 408 000,00	53 408 000,00
BUDGET ANNEXE ECOLE MOUTHOMET	FON	337 483,00	337 483,00
	INV	29 400,00	29 400,00
	TOTAL	366 883,00	366 883,00
BUDGET ANNEXE EAU	FON	3 653 644,00	3 653 644,00
	INV	3 634 799,00	3 634 799,00
	TOTAL	7 288 443,00	7 288 443,00
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	FON	2 256 975,00	2 256 975,00
	INV	3 184 084,00	3 184 084,00
	TOTAL	5 441 059,00	5 441 059,00
BUDGET ANNEXE ZAE CAUMONT2	FON	440 309,17	440 309,17
	INV	294 265,20	294 265,20
	TOTAL	734 574,37	734 574,37
BUDGET ANNEXE ZAE CABANONS DE BORIES	FON	1 530 000,00	1 530 000,00
	INV	1 539 603,00	1 539 603,00
	TOTAL	3 069 603,00	3 069 603,00
BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE	FON	979 000,00	979 000,00
	INV		
	TOTAL	979 000,00	979 000,00
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2026			
		DEPENSES	RECETTES
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2026	FON	43 167 411,17	43 167 411,17
	INV	28 120 151,20	28 120 151,20
	TOTAL	71 287 562,37	71 287 562,37

VII. EN RESUME, LA CCRLCM EN ACTION FORTEMENT ENGAGEE AU SERVICE DE SES HABITANTS

- ▶ Un budget consolidé de près de **71,3 M€** voté en équilibre.
- ▶ **301 € par habitant** de dépense d'équipement pour le seul budget principal.
- ▶ **41 € par habitant** de dépense d'équipement pour le budget annexe Cabanons de bories
- ▶ Un désendettement sur l'exercice prévu de – **0,420 M€**.
- ▶ **Le financement de politiques publiques au service de nos habitants, de notre territoire et de son cadre de vie dans les domaines de la santé, de l'enfance et la jeunesse, des personnes âgées, de la culture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire.**
- ▶ **Sans augmentation des taux d'imposition.**